



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AMAP d'ABREST

du 9 mars 2018

Association : AMAP d'Abrest

Siège : Mairie d'Abrest
Avenue de Vichy
03200 ABREST

Mail : amapdabrest1@gmail.com

Le 9 mars 2018 à 18 heures, les membres de l'association "AMAP d'ABREST" se sont réunis à ABREST, salle de l'ancienne mairie en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établie une feuille d'émargements signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Dix membres étaient présents, Agnès GEORGES s'est excusée, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts le quorum n'étant pas nécessaire.

Assistait à cette réunion Sylvain GIRONDE, Nadine et Jean-Pierre LALLIAS se sont excusés de ne pouvoir être présents.

Monsieur le Maire d'Abrest était représenté par Mme GIRAUD, Adjointe.

La séance est présidée par M. Alain DESCOLS, Président de l'AMAP, assisté de Mme Peggy DAVERTON, secrétaire et de Mme Françoise GERBY, trésorière.

Après avoir remercié les personnes présentes, le Président rappelle l'ordre du jour, soit :

- Rapports moral, d'activité et rapport financier
- Cotisation annuelle 2018
- Budget prévisionnel 2018
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- La parole aux producteurs, aux Amapiens
- Questions diverses

1. Rapport Moral 2017

Le Président rappelle les objectifs de l'AMAP et le choix de favoriser une agriculture saine, biologique ou raisonnée, distribuée sans intermédiaire en privilégiant les circuits courts et le contact avec les producteurs. Ceux-ci s'engagent à produire des produits de qualité en tenant compte des remarques des Amapiens qui eux s'engagent à accepter les aléas éventuels qui pourraient survenir, climatiques ou accidentels, et par conséquent affecter la régularité des livraisons.

Ils sont sensés s'engager aussi à participer à la distribution hebdomadaire durant de l'année et à aider aux manifestations ponctuelles.

Les producteurs s'efforcent de respecter leurs engagements en gérant de leur mieux les aléas rencontrés. Les adhérents peuvent comprendre que les producteurs présents doivent rentrer dans leur frais (déplacement, temps consacré à l'AMAP) en faisant un minimum de vente sinon ils nous quittent ou reviennent moins souvent.

RAPPEL :

Agir avec l'Amap, c'est soutenir une agriculture saine et de proximité, favoriser les circuits courts de distribution sans intermédiaire, les adhérents étant en contact direct avec les producteurs.

Attention au respect des engagements contractuels sur la périodicité des livraisons !!!

La commande préalable est impérative.

Les membres du bureau se sont relayés tout au long de l'année pour tenir les permanences et coordonner les actions. Remerciements sont adressés à la Mairie pour la mise à disposition gracieuse de la salle.

2. Rapport d'activité 2017

57 adhésions en 2017 (45 en 2016) dont 49 cotisations, (8 personnes se sont inscrites en fin d'année sans obligation de cotisation). On note 19 départs pour 29 nouvelles adhésions.

Au cours de l'année 2017 ont rejoint ou quitté notre association :

- Julien RIEUF, producteur de volailles bio, (en mars) suite au départ Sandrine BRUN ;
- Jean-Claude VINCENT (présent chaque semaine) producteur de fromage et yaourts BIO de brebis, chèvre et vache, de farines suite au départ de Michèle GODILLOT ;
- Timothée PARAN producteur de miel, pas assez présent ;
- Marie BLANZAT (les petits gâteaux de Marie) qui a cessé sa collaboration en fin d'année.

Nous constatons que les producteurs qui ne rentabilisent pas leur déplacement ne restent pas.

Nos producteurs :

Sylvain Gironde : légumes

Julien RIEUF : poulets et pintades BIO, œufs,

Timothée PARAN producteur de miel,

Jean-Claude VINCENT : fromages yaourts farine

Nadine et Jean Pierre (GAEC) LALLIAS : viande de veau, bœuf, porc, agneau,

Mikaël VIAL : escargots

Les contrats :

Légumes : près de 1000 paniers pour 2017 (>à 2016)

Fromages chèvres : ≈ 1.500 € de vente comme en 2016

Viande : 6.585 € (2016 : 4.097 €)

Volailles : pas de bilan

Escargots : pas de bilan

Nous insistons sur la nécessité de passer des contrats avec les producteurs.

Au cours de l'année des dégustations des produits ont été organisées. L'AMAP a participé à la foire bio d'Abrest en juin 2017.

L'effort de communication pour faire connaître l'AMAP se poursuit : 2 banderoles conçues par Sylvain GREUZARD ont été placées aux entrées d'Abrest, affichage sur le panneau lumineux de la ville, présence aux vœux du Maire et à la réception des nouveaux habitants.

Edith MONNOT se charge de mettre à jour une page Facebook, un jeu concours a été organisé sur Facebook : Valérie FABRE a gagné 1 panier de légumes et Emilie CASTANG sa cotisation annuelle 2018.

La distribution de flyers dans les boîtes aux lettres ou le dépôt chez des commerçants et sur les manifestations alentour d'Abrest est toujours de rigueur ainsi que le bouche à oreille, merci aux Amapiens qui font connaître notre AMAP.

Mme GIRAUD rappelle que le bulletin municipal est édité 2 fois par an et qu'elle n'a pas eu d'article pour la dernière parution.

3. RAPPORT FINANCIER

<u>Recettes 2017</u>		<u>Dépenses 2017</u>	
Adhésions	485,00 €	Fournitures de bureau	51,45 €
Dons	10,00 €	Fournitures d'entretien	
Subvention	- €	Fournitures administratives	18,04 €
Parts sociales CACF	0,48 €	Primes d'assurance	79,31 €
		Annonces et insertions	
		Foires et expositions	
		Catalogues et imprimés	160,97 €
		Réceptions	110,91 €
		Frais postaux & de télécom°	- €
		Services bancaires et assimilés	
			420,68 €
Résultat de l'exercice	74,80 €		

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 est excédentaire de **74,80 €** (Recettes : 495,48 € Dépenses : 420,68€).

L'excédent cumulé des exercices antérieurs (794,46 €) et celui de 2017 (74,80€) est créditeur et s'élève à **869,26 €**, (soit un solde créditeur au Crédit Agricole de **810,16 €** et un fonds de caisse de **59,10 €**).

Le Président propose d'inscrire le résultat de l'exercice antérieur au passif du report à nouveau 2018 et de donner quitus à la trésorière pour l'année 2017.

Les rapports ci-dessus présentés et les propositions sont adoptés à **l'unanimité** des membres présents.

5. Budget prévisionnel 2018

Montant de la cotisation 2018

M. le Président propose de maintenir à 10 € ; Adoption : à **l'unanimité**.

Budget prévisionnel 2018

Recettes 2018		Dépenses 2018	
Adhésions	400,00 €	Fournitures de bureau	65,00 €
Dons	- €	Fournitures d'entretien	30,00 €
Subvention	- €	Fournitures administratives	100,00 €
Parts sociales CACF	0,74 €	Primes d'assurance	100,00 €
		Annonces et insertions	200,00 €
		Foires et expositions	175,00 €
		Catalogues et imprimés	250,00 €
		Réceptions	300,00 €
excédent antérieur	869,26	Frais postaux & de télécom°	30,00 €
		Services bancaires et assimilés	20,00 €
	1 270,00 €		1 270,00 €

Adoption : à l'unanimité.

A noter : la Foire bio d'Abrest aura lieu les 9 et 10 juin 2018 : participation envisagée à préparer,

6. Renouvellement du Conseil d'Administration :

Alain DESCOLS, Françoise GERBY, Peggy DAVERTON se maintiennent pour cette année mais annoncent qu'ils se retireront l'année prochaine. M. Sylvain GREUZARD a fait savoir qu'il se retire du bureau mais reste à la disposition de l'AMAP.

Appel à candidature est lancé : Edith MONNOT rentre au Conseil d'Administration comme membre.

Approbation des membres présents à l'unanimité,

le bureau qui se compose donc ainsi :

**Alain DESCOLS, président,
Françoise GERBY, trésorière,**

**Peggy DAVERTON, secrétaire,
Edith MONNOT, membre**

Parole aux producteurs et aux Amapiens :

Nadine et Jean-Pierre LALLIAS nous ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits de leurs ventes en 2017 et remercient les Amapiens qui leur font confiance.

Sylvain GIRONDE est également très content et souhaite que cette progression se poursuive avec plus de participation des Amapiens.

Jean-Claude VINCENT apprécie la bonne ambiance de notre rendez-vous hebdomadaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19 heures 20 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Alain DESCOLS, Président,

Peggy DAVERTON, secrétaire de séance,